

RÉFÉRENTIELS DE LA CP « AGENT DE MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELS » - NIVEAU 3
ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT DU 19/04/2023 – JO DU 22/04/2023

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap.

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU MINISTÈRE DES ARMÉES.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

Les actes de maintenance décrits sont à adapter en fonction du matériel soutenus (VL, PL, moto,...).

A.1. Prise en charge du véhicule	En vue de prendre en compte le type de véhicule, d'enregistrer son état à l'arrivée et de répondre parfaitement à la commande, l'agent de maintenance des véhicules automobiles et industriels effectue les opérations suivantes :	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	Le candidat à la certification a :
A.1.1. Prise de consigne auprès de son chef d'équipe	Prendre en compte les consignes délivrées par le supérieur hiérarchique.		- compris les consignes.
A.1.2. Inspection du véhicule	Contrôler le véhicule en appliquant le mode opératoire en vigueur.		- vérifié la conformité du véhicules.
A.1.3. Exploitation de l'ordre de réparation	Exploiter les informations portées sur l'ordre de réparation en le traduisant en gestes de maintenance et de réparation.		- recueilli toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

A.2. Préparation des opérations	En vue d'une intervention efficace , l'agent prend les mesures d'organisation prévues.		Le candidat à la certification a :
A.2.1 Utilisation de la documentation technique appropriée	Utiliser la documentation technique du constructeur en rapport avec les opérations à exécuter et le type de véhicule.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	- recueilli toutes les informations avec pertinence et permettant la faisabilité de l'intervention.
A.2.2. Préparation des ingrédients consommables et outils nécessaires à l'intervention	Évaluer les besoins en ingrédients et outillages. Régler les différents outils ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique.		- localisé tous les moyens d'intervention et leur disponibilité est vérifiée. Les outils et appareils de mesure sont correctement réglés.
A.2.3. Préparation et organisation de la zone d'intervention	Préparer et organiser la zone d'intervention : moyens de sécurité, mise en sécurité électrique. Délimiter et gérer l'espace de travail, éclairage, propreté du sol,... dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des ateliers.		- préparé la zone conformément aux attendus dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité du travail, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

A.3. Réalisation des opérations	Pour garantir l'intégrité du véhicule , l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels doit respecter les consignes du constructeur, en particulier pour les entretiens périodiques.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat à la certification a :
A.3.1. Entretien périodique du moteur thermique	Réaliser les opérations d'entretien périodique telles que : vidange, remplacement des filtres à l'huile et à carburant, purge des circuits d'alimentation et de refroidissement, nettoyage des radiateurs, tension des courroies de ventilation... dans le respect des consignes du chef d'équipe et conformément aux données du constructeur.		- respecté les procédures d'intervention - s'assurer que les éléments d'usure et les fluides ont été changés et/ou contrôlés
A.3.2. Entretien périodique de la transmission	Pour l'entretien de la transmission, vidanger la boîte de vitesses, les ponts et les réducteurs.		- respecté les procédures d'intervention, les actes réflexes sont effectués. - s'assurer que les éléments d'usure et les fluides ont été changés et/ou contrôlés
A.3.3. Entretien périodique des roues	Entretenir les roues en menant les actions de dépose, gonflage, équilibrage, permutation et repose,... prescrites dans la documentation du constructeur.		- respecté les procédures d'intervention.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

A.3.4. Entretien périodique du train avant et de la direction	Pour l'entretien du train avant et de la direction, effectuer : le graissage des moyeux, pivots et des articulations, la vérification des niveaux du boîtier de direction et de la direction assistée.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - respecté les procédures d'intervention. - s'assurer que les éléments d'usure et les fluides ont été changés et/ou contrôlés
A.3.5. Entretien périodique du système de suspension	Pour l'entretien du système de suspension, effectuer les opérations telles que le graissage des axes.		<ul style="list-style-type: none"> - respecté les procédures d'intervention.
A.3.6. Entretien périodique du système de freinage	Pour l'entretien du système de freinage, effectuer les opérations telles que l'échange du liquide de frein, la purge du circuit.		<ul style="list-style-type: none"> - respecté les procédures d'intervention. - s'assurer que les éléments d'usure et les fluides ont été changés et/ou contrôlés
A.3.7. Entretien périodique du circuit pneumatique	Pour l'entretien du circuit pneumatique, effectuer les opérations telles que la purge du circuit pneumatique et la protection antigel.		<ul style="list-style-type: none"> - respecté les procédures d'intervention. - s'assurer que les éléments d'usure et les fluides ont été changés et/ou contrôlés

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

A.3.8. Entretien des circuits électriques	Pour l'entretien des circuits électriques, effectuer les opérations telles que le nettoyage des batteries, la vérification et le rétablissement du niveau d'électrolyte dans les batteries.		- respecté les procédures d'intervention.
A.3.9. Contrôle de l'absence de fuite	Vérifier visuellement l'absence de fuite.		- respecté les procédures d'intervention

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Effectuer les opérations d'entretien périodique de véhicules automobiles et industriels

A.4. Préparation du véhicule en vue de sa restitution	En vue de restituer un véhicule propre au client et d'enregistrer les opérations pour le suivi de l'entretien :		Le candidat à la certification a :
A.4.1. Nettoyages des traces de salissures sur la carrosserie	Repérer les salissures et les traiter avec les produits adaptés si besoin.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus.
A.4.2. Notification des remarques sur l'état général du véhicule entraînant d'éventuels travaux qui n'ont pas été demandés	Remplir un dossier d'intervention technique en y portant des informations claires, issues des appareils de diagnostic et de contrôle, suivant le schéma des documents.		- rempli les documents correctement et recensé les actes effectués.
A.4.3. Renseignement des documents liés aux opérations effectuées	Remplir un dossier d'intervention pour l'archivage au sein de l'atelier et pour le client en vue de l'informer clairement sur les interventions effectuées.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

Les actes de maintenance décrits sont à adapter en fonction du matériel soutenus (VL, PL, moto, ...).

Les opérations curatives comprennent les opérations de dépannage, jusqu'aux opérations de reconstruction en passant par les différents niveaux de réparation sous les ordres d'un chef d'équipe qui conduit et guide l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels.

A.1. Prise en charge du véhicule	En vue de prendre en compte le type de véhicule, d'enregistrer son état à l'arrivée et de répondre parfaitement à la commande , l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels effectue les opérations suivantes :	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat à la certification a :
A.1.1. Prise de consignes auprès de son chef d'équipe	Prendre en compte les consignes délivrées par le supérieur hiérarchique.		- compris les consignes.
A.1.2. Inspection du véhicule	Inspecter le véhicule en appliquant le mode opératoire en vigueur.		- pris note de toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.
A.1.3. Exploitation de l'ordre de réparation	Exploiter les informations portées sur l'ordre de réparation en le traduisant en gestes de maintenance et de réparation.		- pris note de toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

A.2. Préparations des opérations	En vue d'une intervention efficace, l'agent prend les mesures d'organisation prévues.		Le candidat à la certification a :	
A.2.1. Analyse et compréhension des informations portées dans la documentation technique appropriée	Utiliser la documentation technique du constructeur en rapport avec les opérations à exécuter et le type de véhicule.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- recueilli toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.	
A.2.2. Préparation des ingrédients consommables et outils nécessaires à l'intervention	Évaluer les besoins en ingrédients et outillages. Régler les différents outils ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique.			- localisé les zones d'intervention et vérifié la disponibilité des moyens ; - les outils et appareils de mesure sont correctement réglés.
A.2.3. Préparation et organisation de la zone d'intervention	Préparer et organiser la zone d'intervention : moyens de sécurité, mise en sécurité électrique. Délimiter et gérer l'espace de travail, éclairage, propreté du sol,... dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des ateliers.			- préparé la zone conformément aux attendus dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité du travail, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

A.3.Réalisation des opérations	Pour garantir l'intégrité du véhicule , l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels doit respecter les consignes du constructeur, en particulier pour les interventions curatives.		Le candidat à la certification a :
A.3.1. Opérations curatives du moteur thermique	<p>Effectuer les relevés de valeurs de compression et de pression d'huile, le contrôle de réglage des jeux de soupapes, le tarage des injecteurs et le contrôle de la distribution et du point d'injection...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

<p>A.3.2. Opérations curatives du train avant et de la direction</p>	<p>Effectuer le contrôle et le réglage de la géométrie du train avant, le contrôle des jeux de boîtier de direction, le contrôle et l'alignement de l'essieu arrière, ...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.
<p>A.3.3. Opérations curatives des suspensions</p>	<p>Effectuer le contrôle des éléments de suspension, la vérification des jeux des axes de suspension, ...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

<p>A.3.4. Opérations curatives des moyeux et des freins</p>	<p>Effectuer le réglage des jeux de roulement de moyeux, réglage des freins de service et de parage...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.
<p>A.3.5. Opérations curatives des circuits pneumatiques</p>	<p>Effectuer le contrôle et le réglage de la pression maximale, le contrôle du temps de remplissage des bouteilles d'air comprimé, ...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

<p>A.3.6. Opérations curatives des circuits hydrauliques</p>	<p>Effectuer la vérification de la pression maximale du circuit hydraulique, ...</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.
<p>A.3.7. Opérations curatives des circuits électriques</p>	<p>Effectuer le contrôle de la tension de charge de l'alternateur, le contrôle de la consommation du démarreur, la vérification de l'état de la batterie d'accumulateur.</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

A.3.8. Opérations curatives de la carrosserie	<p>Effectuer le contrôle de la fixation des éléments de la carrosserie, le réglage des ouvrants (portes, capots, ...).</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.
A.3.9. Contrôle de l'absence de fuite	<p>Vérifier visuellement l'absence de fuite.</p> <p>Restituer les résultats des mesures sur les documents idoines à l'aide d'un vocabulaire adapté, compréhensible et/ou rendre compte oralement au chef d'équipe.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement communiqué les résultats soit par report sur les documents idoines soit oralement à son chef d'équipe.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations curatives de véhicules automobiles et industriels

A.4. Préparation du véhicule en vue de sa restitution		<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	Le candidat à la certification a :	
A.4.1. Nettoyage des traces de salissures sur la carrosserie	Repérer les salissures et les traiter avec les produits adaptés si besoin.			- procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus.
A.4.2. Notifications des remarques sur l'état général du véhicule entraînant d'éventuels travaux qui n'ont pas été demandés	Remplir le dossier d'intervention technique en y portant des informations claires, issues des appareils de diagnostic et de contrôle, suivant le schéma des documents.			- rempli les documents correctement et recensé les actes effectués.
A.4.3. Renseignements des documents liés aux opérations effectuées	Remplir un dossier d'intervention pour l'archivage au sein de l'atelier et pour le client en vue de l'informer clairement sur les interventions effectuées.			<ul style="list-style-type: none"> - bien exploité les mesures relevées ; - rempli les documents correctement et recensé les actes effectués ; - correctement utilisé le schéma des documents.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Effectuer le montage d'accessoires de véhicules automobiles et industriels

Les actes de maintenance décrits sont à adapter en fonction du matériel soutenus (VL, PL, moto, ...).

Afin de modifier un véhicule en réponse à un besoin opérationnel, technique ou sécuritaire, ou encore à une demande du constructeur, l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels procède à des modifications ou des montages d'accessoires.

A.1. Prise en charge du véhicule	Afin d'améliorer les performances et/ou la capacité opérationnelle d'un véhicule , l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels effectue la modification ou le montage d'accessoires (ex : attelage de remorque, feux auxiliaires, auto radio...)	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat à la certification a :
A.1.1. Prise de consignes auprès de son chef d'équipe	Prendre en compte les consignes délivrées par le supérieur hiérarchique ou le client.		- compris les consignes.
A.1.2. Inspection du véhicule	Appliquer le mode opératoire d'inspection d'un véhicule.		- pris note de toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.
A.1.3. Exploitation des informations portées sur l'ordre de réparation	Exploiter l'ordre de réparation en le traduisant en gestes de maintenance et de réparation.		- pris note de toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Effectuer le montage d'accessoires de véhicules automobiles et industriels

A.2. Préparation des opérations	En vue d'une intervention efficace, l'agent prend les mesures d'organisation prévues.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat à la certification a :
A.2.1. Analyse et compréhension des informations portées dans la documentation technique appropriée	Utiliser la ressource de la documentation technique du constructeur.		- recueilli toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.
A.2.2. Préparation des ingrédients consommables et outils nécessaires à l'intervention	Évaluer les besoins en ingrédients et outillages. Régler les différents outils ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique.		- recueilli toutes les informations avec pertinence ce qui permet la faisabilité de l'intervention.
A.2.3. Préparation et organisation de la zone d'intervention	Préparer et organiser la zone d'intervention : moyens de sécurité, mise en sécurité électrique. Délimiter et gérer l'espace de travail, éclairage, propreté du sol,... dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des ateliers.		- organisé la zone conformément aux attendus dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité du travail, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Effectuer le montage d'accessoires de véhicules automobiles et industriels

A.3 Installation des accessoires	Pour installer les accessoires conformément à la commande , l'agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels intervient selon les consignes du chef d'équipe dans le respect des données du constructeur.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	Le candidat à la certification a :
A.3.1. Équipements complémentaires	Monter l'accessoire ou l'équipement conformément aux prescriptions du fabricant pour s'assurer du bon fonctionnement en toute sécurité.		- correctement monté les accessoires.
A.3.2. Équipements d'attelage	Monter l'accessoire ou l'équipement conformément aux prescriptions du fabricant pour s'assurer du bon fonctionnement en toute sécurité.		<ul style="list-style-type: none"> - correctement monté les accessoires ; - utilisé la documentation du constructeur ; - utilisé l'outillage adapté en tenant compte des normes de sécurité.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels**NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Effectuer le montage d'accessoires de véhicules automobiles et industriels

A.3.3. Équipements électriques	Monter l'accessoire ou l'équipement conformément aux prescriptions du fabricant pour s'assurer du bon fonctionnement en toute sécurité.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- correctement monté les accessoires (prescriptions du constructeur, normes de sécurité...).
A.3.4. Contrôle du bon fonctionnement des équipements installés	Vérifier le bon fonctionnement des équipements installés conformément aux normes de sécurité.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- correctement monté les accessoires et les résultats sont conformes à ceux attendus ; - correctement effectué le contrôle ; - apporté si besoin les mesures correctives.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : Agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels

NIVEAU DE LA CERTIFICATION : 3

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Effectuer le montage d'accessoires de véhicules automobiles et industriels

A.4. Préparation du véhicule en vue de sa restitution	En vue de restituer le véhicule propre au client et d'enregistrer les opérations pour le suivi de l'entretien, l'agent de maintenance des véhicules automobiles et industriels effectue les opérations suivantes :		Le candidat à la certification a :
A.4.1 Nettoyage des traces de salissures sur la carrosserie	Repérer les salissures et les traiter avec des produits adaptés si besoin.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- procédé dans les règles de l'art à l'intervention et les résultats sont conformes à ceux attendus.
A.4.2. Notification des remarques sur l'état général du véhicule entraînant d'éventuels travaux qui n'ont pas été demandés	Remplir un dossier d'intervention technique en y portant des informations claires, issues des appareils de diagnostic et de contrôle, suivant le schéma des documents.		- rempli les documents correctement et recensé les actes effectués.
A.4.3. Renseignement des documents liés aux opérations effectuées	Remplir un dossier d'intervention pour l'archivage au sein de l'atelier et pour le client en vue de l'informer clairement sur les interventions effectuées.		- bien exploité les mesures relevées ; - rempli les documents correctement et recensé les actes effectués. - correctement utilisé le schéma des documents.

